

III. CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

Idée reçue	Piste de réflexion	Source
Il n'y a aucun risque pour la santé. 	« A ce jour, l'OMS a initié un programme international sur les incidences des champs électromagnétiques, afin d'évaluer ses effets sanitaires issus notamment des champs de très basse fréquence. Ainsi, depuis juin 2011, les radiofréquences des téléphones et WI-FI sont classées cancérigènes possibles. Mais les troubles les plus cités sont dermatologiques (picotements, rougeurs, sensations de brûlures ...) ou neurasthéniques (fatigue, incapacité à se concentrer, problèmes de sommeil...). »	Les ondes électromagnétiques dans les bâtiments, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin, page 3 https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/E_BROCHURE_ON_DES_ELECTRO_4.pdf
Pour en savoir plus : • Construire sain - Guide à l'usage des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour la construction et la rénovation, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie. La lumière et le confort visuel, effets sur la santé, page 46 https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guides_construire_sain_2015.pdf • Enjeux sanitaires dans les opérations d'aménagements urbains - Rayonnements électromagnétiques et opérations d'aménagements urbains, CEREMA http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/assets/articles/documents/rayonnements-electromagnetiques-et-operations-d-amenagements-urbains.pdf		